
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Résolution n° 59/2023

TITRE: **Appel à la prolongation du délai fixé par Services aux Autochtones Canada pour l'élaboration du Cadre de soins à long terme et de soins continus**

OBJET: Santé, développement social

PROPOSEUR(E): Rachel Manitowabi, Cheffe, Première Nation non cédée de Wikwemikong, Ont.

COPROPOSEUR(E): David Pratt, mandataire, Nation crie de James Smith, Sask.

DÉCISION: Adoptée; 1 objection; 1 abstention

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 5 : Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État;
 - ii. Article 21 (1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale;
 - iii. Article 21 (2) : Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)

JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

59 – 2023
Page 1 de 4

- B.** La Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'organisation des Nations Unies et le Comité des droits des personnes handicapées connexe ont publié des observations finales sur le rapport initial du Canada, notamment des recommandations particulières :
- i. Adopter des stratégies intersectorielles pour lutter contre les inégalités et la discrimination dont sont victimes les personnes handicapées, prévoyant notamment des mesures d'action positive assorties d'objectifs clairs et la collecte de données sur les progrès accomplis ventilées par âge, sexe et origine autochtone;
 - ii. S'inspirer de l'article 5 de la Convention dans le cadre de la réalisation des cibles 10.2 et 10.3 des Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, « Ne laisser personne de côté ».
- C.** Le projet de loi C-81, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, a été adopté à la Chambre des communes le 29 mai 2019 et a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. L'objectif de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est de faire du Canada un pays sans obstacle d'ici le 1^{er} janvier 2040, notamment en coordonnant les efforts en matière d'accessibilité avec les provinces et les territoires.
- D.** La résolution 19/2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations en matière de santé et de développement économique et social*, confère à l'APN le mandat de travailler avec Services aux Autochtones Canada (SAC) à la réforme de l'approche conventionnelle cloisonnée, programme par programme, des services de soins de longue durée et de soins continus et à son remplacement par un continuum global de soins afin d'assurer un véritable bien-être sur le plan sanitaire, social et économique aux membres vieillissants et aux personnes ayant diverses capacités des Premières Nations à tous les stades de leur vie.
- E.** Le budget de 2019 prévoyait 8,5 millions de dollars sur deux ans pour permettre à SAC de travailler avec les communautés des Premières Nations et des Inuits à l'élaboration du Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus. Les activités de mobilisation organisées par les Premières Nations entre septembre 2020 et septembre 2022 ont montré l'importance de veiller à ce que des services et des soutiens améliorés soient administrés par une méthode de soutien holistique au sein des Premières Nations dans le cadre du

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



Programme d'aide à la vie autonome (AVA) et du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuit (SDMCPN).

- F. Les Premières Nations ont remis à SAC des rapports sommaires sur les activités de mobilisation afin qu'ils soient compilés dans un rapport sommaire national sur la mobilisation. Le rapport sommaire national de SAC a pris du retard et les Premières Nations n'ont donc pas eu suffisamment de temps pour formuler leurs commentaires avant sa finalisation en avril 2023. De nombreux dirigeants des Premières Nations ont exprimé leur déception concernant la qualité du rapport et ont déclaré que l'élaboration du cadre ne devait pas être fondée exclusivement sur ce rapport insatisfaisant.
- G. Dans sa lettre de mandat de 2021, la ministre de Services aux Autochtones Canada était chargée de travailler avec les Premières Nations et d'autres ministères fédéraux à l'élaboration d'un cadre de soins de longue durée et de soins continus autochtones fondé sur les distinctions afin que les citoyens autochtones puissent recevoir ces services de soins à l'intérieur ou à proximité de leurs communautés.
- H. En 2022, le Comité exécutif de l'APN a adopté la résolution 44/2022, *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec Services aux Autochtones Canada pour un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique de soins de longue durée et continus*, qui confère à l'APN le mandat de formuler, conjointement avec Services aux Autochtones Canada (SAC), des recommandations stratégiques pour combler les lacunes causées par l'approche cloisonnée actuelle en matière de la prestation de services et de recommander une voie à suivre orientée par les Premières Nations pour des services de soins de longue durée et de soins continus.
- I. Le 20 avril 2023, le président du Comité des Chefs sur la santé (CCS) a envoyé une lettre à la ministre de SAC pour affirmer l'engagement de l'APN à élaborer conjointement des options stratégiques et pour demander plus de temps pour examiner et discuter adéquatement les priorités de la réforme en reportant la date actuelle de présentation d'un mémoire au Cabinet par SAC de l'automne 2023 à l'hiver 2024.
- J. L'APN planifie actuellement la mise sur pied d'un ensemble de groupes régionaux de discussion en format virtuel sur le Cadre holistique des soins de longue durée et des soins continus dans le but d'examiner plus en détail les priorités de la réforme et de formuler conjointement des recommandations stratégiques orientées par les Premières Nations. Une fois les activités de ces groupes régionaux de discussion terminées, l'APN présentera un rapport sommaire, tiendra une séance de validation nationale et rendra compte des travaux aux Premières Nations à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2023, afin d'obtenir une validation

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



supplémentaire avant de présenter les recommandations à SAC, qui les annexera à un mémoire au Cabinet au cours de l'hiver 2024.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Demandent au gouvernement fédéral de reporter la présentation de son mémoire au Cabinet à l'hiver 2024 afin de donner à Services aux Autochtones Canada (SAC) et à l'Assemblée des Premières Nations (APN) suffisamment de temps pour travailler avec les Premières Nations à la formulation conjointe de recommandations stratégiques sur la conception d'une approche holistique continue et dynamique du Continuum de soins sur sept générations, qui vise à fournir efficacement des soins sécuritaires sur le plan culturel aux membres des Premières Nations tout au long de leur vie.
2. Enjoignent au Comité des Chefs sur la santé de continuer de superviser la formulation conjointe, par l'APN, le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) et SAC, de recommandations stratégiques pour l'élaboration du Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus en réformant le Programme d'aide à la vie autonome (AVA) et le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuit (SDMCPN).
3. Enjoignent à l'APN de continuer à travailler horizontalement à l'élaboration conjointe d'options stratégiques pour réformer les Programmes AVA et SDMCPN en un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus.
4. Enjoignent à l'APN de faire valider, en décembre 2023, les propositions de recommandations stratégiques élaborées par les Premières Nations pour la réforme des Programmes AVA et SDMCPN.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

59 – 2023
Page 4 de 4